lit compte. Far ordre de la Cour.

19 août-19 23 28

18 août-18 23 26 Gradier

17 sout-17 21 26 Graffer.

Anccemion de Marthu Mazon, femu de John Charles Maihett,

OUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa

V roises d'Orlans—No 41236—Division I - Avre est par le présent donné sur créancie de cette auccession et à foutes autres personne intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jou qui anivrout la présente notification, les raison et il en out pour lequellor le compte prente par John Charles Maikell, administrated cette pur John Charles Maikell, administrated cette succession ne serant pas approuvé homologisé et les fonds distribués conformémei au dit compte.

15 sout-15 19 24 A. V. FLOTTE,

Succession do Vve Joseph Alexandr

COUN CIVILE DE DISTRICT pour la Pa roisse d'Oriéane—No 37,788—Division D-

15aont-15 19 24 A. V. FLOTTE, Gradier.

Succession de Mime Maria Morphey.

Succession de George M. Mirke.

AVIS AUX OREANOIERS Interdiction de Wm F. Tilton.

(SUR CIVILE DE DISTRICT pour la participa de Civilena de Civilena

William Pitspatrick ve ses Créancies OUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-roisse d'Orléane—No 42,506—Division E.—

23 actt-23 28-sept 1 Graffier.

M. M. Stock ve see crémmesore.

OUM UIVILE DE DEFERICT POUE LA
pareisse d'Orlèsse... He 37,904... Division D
— Avis est par le présent denné aux ordendere
dans cette affairant à toutes autres parsonnes
indennées davour à édéaire dans les dix jours
vers dans cette autre à édéaire dans les dix jours
(ville en mels pour augusties le compte préesante par Leufe Darring selles le compte préesante par Leufe Darring selles le crémetere dans cette affaire, ne senjuyatio des crémeteres
dans cette affaire, ne selle pui pui approuvé et hemelegraé et les fonds distribute conformément au
dit compte.

Par ordre de la Ouer.

15 sout—15 19 24

Greffier.

f. YAT DE LALOURIAME - CRUE CIVILE

de Discrist pour le partines d'Ordann-Me

42,638. Division B — Richard Tosie va.

ces créanniers—Ordre de Cour-Qu'une réuniem dan créanniers de Richard Tosie,
l'inseivable dans estie affaire, soit envequée
et same parfavant Théotule Bulesen, Eq., notaire public, es see burean, No 16 rue Caronde
les, es cette ville, le VENDERDI, 21me
jour d'apet 1894. al 11 hourse A. M., dans le
but de déclièer et firer les termes et les condi
tions d'année language les propriétés foncières

A. V. FLOTTE, Greffier.

u dit compte. Par ordre de la Cour.

23 sout-23 28-sept. 1 Graffier

Anecession or Jame Helloway.

Du 1er Janvier, 6 Mon adresse **PAUL CONRAD** Puerto Cortez, Honduras, C. A. Care Central America Express, Port Tampa City. Florida, U. S. A. ANNONCES JUDIOTAIRES

VENTES PAR LE SHERIP ANNONCE JUDICIAIRE Venic par le Shérit de propriétés amé liorées de valeur

du Denzième district. Connues comme le No 79 Promenade Carondelet et No 230 rue St-Pierre,

No 232 rue St-Pierre. People's Homestead Association vs Vin cent Lauro et ale. OUUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-Uroisse d'Orléans—No 42,625—En vertud'un vit de fieri facias à moi adressé par l'Hono-sbie Cour Civile de District pour la parvisse Urléans, dans l'affaire ci-desses inti-OUR CIVILE DE DISTRICT pour la participa de la Court d

net Maria Philemene Streams.

OUR CIVILE DE DISTRICT, pour la pavius est par le présent donné aux créanciers de
cries aucces d'urième à douné aux créanciers de
cries aucces de voir à dédure, dans leu disjuirqui niuvont la présente notification, les
taisonnes dans présente notification, les
taisonnes dans présente par F Arrovo, administrateur de cotte auccesion, ne serait pas approuvé of homologné et les fonds distribues
conformésente un di compte.

Par ordre de la Conr.

A. V. FLOTTE,

RECCESSION de Louis E. Chamanniel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pant la paUr toinse d'Orlànas—No 42, 164—Division Aavisest par le présent doma aux créanders de
oute succession et à fontes autres percennes
intéresses d'aveir à déduire, dans les dix
iours qui snivrent la présente settification, les
taisons (e'lle en ext) pour lesquelles le compte
una présenté par Mass Marie M. Chassaio, ad
ministratrice de cette succession, ne serait pas
approuvé et bomologué et les fonds distribués
conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE. 2) Un untre cortain lot de terre ave pieds onze poures et six lignes de face a la ru St-Pierre sur une profondeur de soixante pied-nzez pouces et ciud lignes outre lignes paral èles. Le tout meeure américaine COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa roises d'Orléans.—No 42,362—Division A — Avis est par le présent donné aux oréanolers du cette succession et à toutes autres personnes natérossées d'aveit à dédaire, dans les dix jour ce suivant le maiserte posities les les dix Les bâtieses sur le dit for nyant numéro municipal 232 rue St-Pierr Sa'si dana I "Zaire ci desaus. Conditions—Comptant sur les henx. VICTOR MATBERRET. Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléane 23 août—23 30—6 13 20 25 sept

Connue comme le No 144 rue Cons entre les rues Bourgogne et Rem-Mma Louise Grover et son mari

sbrugtes.

(i. W. BOLTON,
Speaker as is Cuamtre des Représentant;
H. R. LUTT,
Président pro tempore du Sénat.
Approuvée le 18 leillet 1894.
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour cople conferme.

(Ev. SPENCER.
Sous-Secrétaire d'Etat. Charles P. Gould, syndic. Charles P. Gould, syndic.

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
paroisse d'Orléans— No 43.29s—án verta
d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par
l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse
d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus initialée
ie prockéeral à la vente à l'enché
re publique, à la Bourse des Eucanteurs. Nos 72
et 74 rue St Charles, early Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette
ville, le MARDI, 25 esptembre 1394, à misli, de
la propriété ci-après décrite, à savoir— 16 aont-10r

cuis risce, dans le Fremier Destrict de cette ville, le MARIJ. 25 espetembre 1394, à muil, de la propriété ci-sprée décrite, à savoir—

Tim cressais les de serre ensemble avec toutes les bâtises et amétorations qui s'y trouvent et teus les droits voies, privièges, servitudes et dépendances qui v appartiennent, désigné par la lettre fi, sur un plan d'Arthur DeArmas, voyer et ingénieur civil, en date de mars 1860, citué dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ille borné par les rues Conti, fourgogne, Remparte et Bienville, et mesurant conformation et de la plan troute-quatre pieds continues de la plan troute-quatre pieds and continues de la prailèse de cent rente quatre pieds trois pouces et un trente, quatre pieds trois pouces et mars l'acquirent plan de la fait de la continue de la fait et charge de l'affaire et de la vente, inclusant les taxes all y en a, et buit 75/100 dollars frais de prefier et la prime d'assurance, cinq pour cent d'outraires d'avocat, aur la somme totale de dix sept cent ciaquants dollars et huit pour c-nt d'intrêt par an. à partir du 2 mars 1893, essemble avec ét 50 frais de copie de l'acte et copie de lettres, et la somme de cinq cont quatre vingt-irois 33 1/2/100 dollars, avec 8 pour cest d'intrêt par an. à partir du 2 mars 1893, issqu'à paise deux billets pour le même intérât, áchéant respectivement portant le même intérât, áchéant respectivement portant le même intérât, áchéant respectivement portant deux ana, a partir du 2 mars 1893, issqu'à paise deux billets pour le même pour un montant insuffi sant pour couvrir tons lesdite billets, avec interfét, sonorraires d'avocat frais, taire, primes d'assurance, etc., alors que l'assumation sers au pro rais du montant de son encôtère.

Shérif Civil de la parciase d'Orléans. Rucceesten de Vre Joseph Alexandre Lehre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la patiesse d'Orièsans—No 43,501.—Division 8.—"Attendu que Mme Marie. L. Lehre, frume de John Tease a présenté une pétition à la Cour a l'affet d'obtenir des lettre d'administration dans la soccasion de seu Vvo Joseph à larandre Lehre. décède intestait; avis est par le présent donné à sons eaux que cela paut conserner d'avoir à déduire, sans les dix jours, les raisons

VOUR GIVILE DE DISTRICT pour la Paroises d'Orisans. No 37,783—Division DAvis est par le présent donné aux oréanciers us cotts autres parsonnes la cotts autres parsonnes la course de la technique de la fedurire, dans les distribues de la course de l

Muccession de Mune Maria Morphey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pale Avis est par le présent donné aux
creanciers de cette succession et à toutes au
use personnes intéressées d'avoir a décuire
dans les dits jours qui suivront la présente noti
dans les dits jours qui suivront la présente noti
poulige le compte provisoire présenté par
le Dy James 1. Bichards, exécution tes
tamentaire de cette succession, ne seramentaire de cette encession, ne acraitent pas approuvé et homologué et les fouds distribués con formément as dit compte.

Par ordre de la Ueur. Baccacelon de George M. Kirke.

OUR CIVILE DE DISTRICT poor la pa
Vroises d'Urilana, Me 42, 165—Division M
Avis est par le priesant donné aux créanciers
de cette succession est pounde aux créanciers
intéressées d'avoir à dédaire, acept combes
jours qui suivront la présente notification,
ice raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte
présenté par Ossonn Rommers Kirke, adminisfraiteur de cette succession, ne serait pas approuvé et hemolégné et les fonds distribuée contornaément au dit sompte.

Par sedre de la Cour.

A. V. FLOTTE.

Bureau du Trésorier de la Ville? de la Nouvelle-Orléans. AVIS AUX CONTRIBUABLES.

l'acquatreur accopiers la dire propriété anjette de toutes les taxes suiséequestes d'Etat, de paraisse et de municipalité.

Section 5. Il estriplius décrété, etc. Qu'il soit alloné au Shérier pays du praduit de la vente d'après cet. Acte-comme sa commission pour avoir vende la propriété sur tout montant au dessons de deux mille cinq cente dollars un pour uent, et sur tout montant su dessons le deux mille cinq cente dollars un pour uent, et sur tout montant reçu par lait comme fut ne pour cont du manufant reçu par lait comme in ce la venie-d'après et Acte.

Section 5. Il est de puts décrété, etc. Que toutes ois ou parties de lois contraires à ou en conflit aux dispositions de cet acte sont par lui abrugées.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHEREF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

nte importante par le Ahérif Cir d'une grande propriété de taleur

os abattoirs, monitus, chandier

Propie's Sinnshierhans

VENTES PAR LE AMERIF. ANNONCE JUDICIAIRE feute d'une grande propriété de va et amélierée du Bizième Distric L'acte anivant (No 155) a été passé à la da L'acte survant (No 100) à cite passe à la de nètre session de la Légialature d'Etas, et tot coux qui ont eu leora propriétés vendues pot taxes de ville sont requis de passer au bures du Trécorier de Ville et de racheter leurs pr priétée immédiatement, autrement lesdites pr priétée seront transférées au Shérif Uivil « conard Nacf versus Bernhard Moyer syndio provisoire des créanciers de John Henry.

Ge John Henry.

OUR CIVILE UE DISTRICT POUR LA

O paroisse d'Oriéana. No 43.447. En vorta
d'un writ de sailes et voite, in not afressé par
l'Heoorable Cour Civile de District pour la baroisse d'Oriéana, dans l'affaire des la

precéderal à la veate à l'emchère:
à la Bourse des Encanteurs. Nos 72 et 74 aves
St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de socte ville, ile
MARIDI, 25 septembre 1894, à midi, de la pro-CHAS. H. SCHENCK Tréagrier de Ville. ACTE No 155. ACTE No 155.

servegant à la vente de la prepriété pour la quelle il a été soumissionné et qui s'été adjugée à la Ville de la Nouvelle Urléana, ou qui pourrait être à l'avantr adjugée à la ville de la Nouvelle Urléana, ou qui pourrait être à l'avantr adjugée à la vente de 1880 et de années pour les taxes été 1880 et des années pour les taxes voyané à la façon dont la propriété servan nouvee, et de quelle manière indite vente se fers, pour établir la validité de l'acte de vante, et la validité des ventes solon cet Acte. et pourvoyant su paisment de tous frais ét montant de la vente. Essemble avec testes les bâsisses et amélierations qui s' trouvent et tous les droits voies privilègre et dépendances qui y appartiennent, siutée dans le filiation District de cette ville. dans l'ille touré par les rues Webster, Constance, Magasine et l'avenne Henry Ulay, et connu comme îtet Ne 26 de Burtheville, à avoir:

ANNONCES JUDICIAIRES.

propriétée.

reutes annoncées comme devant avoir
certain jour, ne sont pas complètes an
les dites ventes seront continuées de
jour jusqu'à ce qu'elles soient complédit jour, les dites ventes seront combiées an dit joude entre liques parallées, le lot No dit jour, les dites ventes seront combiées de la complete de la co

ANNONCE JUDICIAIRE. ente de buil et du droit de renouvele Mme Rose Ehrman versus David Levy.

Baial dans l'affaire ci-dessus . Conditions — Comptant aus les Conditions:—Comptant our les lieux. VIOTOR MAUBERRET, Shérif Civil pour la paroises d'Oriée 16 août—16 20 24 28 ANNUNCE JUDICIAIRE Vente d'une propriété de valeur dan Bizième District sur l'avenue Napoléon.

Henry Lochte & Co verens Peter Buchler COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Oparoisse d'Oriéana... No 41,175... Kas verta d'un writ de Seir factes à moi admens le parties d'Unitans de Cour Civile de District por l'Honarable Cour Civile de District por l'Honarable Cour Civile de District por l'Albert de Sean de Production de l'Albert de District por l'Albert de Brasile de Cour de Caralle de Cour de Caralle de Cour de Caralle de Cour de Caralle de C

décrite, à auroirCinq lete de terrer aituée dans le haiéme
listrict de la Nouvelle Orléans, dans i liet No
454 borné par laveous Espiécos et les Tars
Jeans, Barbone, aniennement Bacchus, et
Dryndes désignés comme lots six, sept, huit,
nesé et dix se touchant et mearant chacus
trente piede de fare à l'avenue Napoléon, sur
upe profondeur de cont vingit piede sutre lignes
parallèles. Le lot dix forme l'secognure de l'arenne Napoléos ettleras Drya er é fout conformément à un plan annexé à un acte passa pardev nt E. Commagére, notaire en dite du 11
mars 1892 dans une vente de John T. Michel à
Peter Euch er.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTER PAR LE BEREIT ANNONOS JUDICIAIRE. b de menbles et te contenn d'at bur et d'un salon de lignours Frank Hener versus W. J. Biggs. OUR OIVELE DE DISTRICT pour le Pa-d'un voisse d'Orléans, Re 42,588.—En verte de firir de firir facias. à moi adressé par l'acceptable Corr Civile de District over la paroisse d'Orléans, dans l'affaire d-dessus, je procéders à la vente, a l'acceptable propriété de la vente, d'acceptable publique, sur les lieux d-après dé-dicas, M. EKURED, 29 soit 1894, à 10 hourse de de l'acceptable de la propriété el-après dévrite, à devoir:

PAR SPEAR & ESCOPPIER-PLACIDE SPEAR, ESCANGEUR - Bureau, No 16 ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Sherif. dence moderne de valour. Counce par, ie No i rue Prytunin, coin de la rue Calilope, face à in place Margaret,

No 159 rue Culiope, entre les ruco Ri-Charica et Prytania, le tont aplendi-dement situé, près des églises, écoles, chemin de fer électrique passant en face et à mentiente. No 1 rae Prytania, cet une jolle bă-tice moderne, nouvellement cons-truite, à deux étages, ayant au rou-

moderne, mouvellement construite, à deux étagra, ayant au rezdochnusaée cerridor, aniono, boudolt, saite à mangar, entoine, cabinet
et six chimbres, chambre à bain, cie,
an premier, gas dans toute la maison,
et cour ayant pintebande avec fleur,
allée pavée, cie.
No 159 rae ('attiope, est une résidence
moderne à drux étagre, ayant corridor
nation, saite à mangee, cuisine, cie, au
rendochnusée; et à chambres à
concher au premier étagel gan dans
toute la maison, cour pavée, joite
barrière en ter-sir la façude et galerie au premier et accond étagre.

Los plans seroni anosés à la Bourse Les plans seront exposés à la Bourse.

Dans l'affaire d'Isidore Nowman, Sr., A SLEES Mme Amanda Amélia Von Kewenter COUR CIVILE DE DISTRICT pear la pareiase d'Oriseas — Ne 43:350 En verta d'un writ de saisse et vente à moi acressé par l'Honorable Cour Ulville de District pour la pareiase d'Oriseas, dai l'emean, à la Routes des Eucanteurs, Ecs 72 et 47 res 8: Charles entre Gravier et l'allés Commerciale, dans le Premier Bistrict de cette ville, le MARDI 18 septembre 1994, a midi, de la propriété et-sprés décrite, à savoir—

The Privace.

The Privace or the serve, on the serve, on the serve of the serve of

ARGUE JUDICIAIRE.

Vente du shérif d'une grande propriété
de valenres améliorée du sixième
district formant l'opcoignure
des mes Baranne et Général
Taylor (dans l'ilet borné
par les diserraes et les
rues Beryades et
Constantinople.

percial Homestead Association OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Oriéans. No 43 159-En vert d'un utit de maissert tente a mui adress par l'Hen Cour Civile de District pour la proinne d'Oriéans, dans affaire et desens intitoir.

Trois corting District de cette villa, le Mar.

Ci-oprie décrita, à anvier

Trois crevinante less au medit, de la proprieté
en mentie avec toutes les Laisabent et mélions
en l'internant less au montre de server
en mentie avec toutes les Laisabent et mélions
en l'internant et le le laisabent et de cette
rillie, dans le Nitten. District de cette
rillie dans le Nitten. L'internale en l'internale

VENTES A L'ENUAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de Julie Douglas Epouse de Lawson Murray. No 48,468—Cour Civile de District peur la pa roisse d'Orisans We 40 166,—Cour Civile de District pour

DAR MACON, DEWIS & KERNAGHAN,
W. A. Kernaghae, snoanteer.—Bareas,
No 14 (seeveen numero 138) rue Carondelet.—
MERCIRKUI, 5 septembre 1994. A midi, a talliourse des Encanteurs, il sera venda a l'enchère publique, an verts d'us ordre on deis du 37 julies 1804. de l'Ron. F. A. Monrolling, de la discour, Division C. danse
Laglire ci-dessus, la proprieta oi-après décriste, à saroir— A Brake, Encantour — Burleau, No. 185.

No. 723 ree de la Commune.—MARDI, 25 soptembra 1894, à mixil, il sera vende à l'encan à la Bourne des Encantours. Nos 72 st. 74 ree 184-Charlea, es verte et conformément à un ordre de l'Hen F. A. Moorre, juge de la Court Civil de District. me

ANNONCE JUDICIAIRE. No 408 Rue Bienville, entre Galvez

et Miro. Joli Cottage retiré de la rue Coin des rues Douane et

Presque neuf, à deux corps de logis.

MARDI, 11 SEPT, 1894 Succession de Mme Anna Maria Rahders.

43,137 .- Cour Civile de 1 SPEAR & ESCOPPIER

Total College on Bib 1

Total

-DE LA-Compagnie d'Assurances des Marchands

STAT DE LA LOUISIANE. ee d'Oridans, ville de la Mouvelle-Or

ARTICLE I.

Le sem et le titre de cette corporation "THE MERCHANT'S INSURANUS COM BY, son domicule est établi dans in ville de la Urisans. Etas de la Louisans. Toutes les grations (citatures) et autres precédés lé serseit servie au préadient de ladit e corpora et. en conducte de la ladit e corpora et. en conducte de la ladit e corpora et. en con absence as secrétairs.

l'affaire ci-desses, la piogricite o'après de crite, à savoir.

Un certafie let de serre aitté dans le Promité District de cette ville, dans l'illat borné par les rene Cille, Ratal, Carondelet et Baronne, meurant 26 piede de face à la rat Cille our une particulation de la comme de

VENTES A L'ENTEN

ANNONCE JODICIAIRE.

vs Succession de P. Harnay.

Storrs and Bement Company

ANNONCE JUDICIAIRE. Mme L. M. Delogny vs ses **Créanciers**

Un certain morcenu de terre consu com

PAR FITZPATRICK & SMITH. ANNONCE JUDICIAIRE

Attention

Spéculateurs Quatorze Splendides Lots de Terre

CHARTE

ARTICLE IL

Cotte corporation est ordes pour fière des faires d'assurance contre l'accodie, les risqu's de mer et de rivière dans toutes ses branche et particulièrement pour faire les affaires dus lies occupait sons les nom de "Merchitud lanarance Company," se montre par les présentes des la comme de l'accomme de l comme suit:

1. Assurer des meleons de réndence, des magantes ou autres édifices, des moubles meu
blasité, des marchandises ou autres effets et
propriétée contre teute perte et teut dommage

ARTICLE IV.

ki. Juise charte prendra effet et rette ommpagnie | Bulorisée à commonner les adaires à partis à date où la présente sons signés.

otievoland.

otiev

ATHENEE LOUISIANAIS. Concours de 1894.

L'Athènée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au occesers de cette année:

JEANNE D'ARC DANS L'HISTOIRE ET LA LITTÉRATURE.

Les manuscrits esront reçus jusqu'an ler man inclusivement.

L'anteur du mannecrit qu' aura été jugé le mellicur, recevra une médaille d'or.

Toute personne résidant en Louisiance est invitée à censourir.

Les manuscritsdevront être écrits aussi liriblement que possible, sur papier écilier réglé, avec une marge, et seniemet seu le reste et les ligues; ils ne devrott pas dépaseer 25 pages.

Ohaque manuscrit sers rums sans nom d'auteur, mais portant une é fejigraphe en devise qui sers reproduite sur une enveloppe scahetée, danslaquelle l'auteur sers estrit son nom et son adresse.

Le connité nommé pour examiner les manuscrits, cuvre sessement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qu'i a mérité la médaille, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra socorder des mentions homorables, s'il le juge convenshie.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénes.

Le manuscrit en l'antérie et artistique.

Le manuscrit qui eura obtenu le prix les devises des concurrents à qui des mentions homorables auront été accordées, seront lucs devant le public.

Les candidate devront se soumettre strictement aux dispositions du pregramme.

Les manuscrits dans aucun cas ne serent ince devant le public.

Les candidate devront se soumettre strictement aux dispositions du pregramme.

Les manuscrits dans aucun cas ne serent ince devant le public.

Les candidate devront se soumettre strictement aux dispositions du pregramme.

Lour candidat qui fera connaître sa davise, sera mis hore deconeours.

Tout candidat qui fera connaître sa davise, sera mis hore deconeours.

Tout candidat qui fera connaître sa davise, sera mis hore deconeours.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hore deconeours.

Les cardidate devont adresses au serafialre.

P. O. Box 725,

CHARTER.

STATE OF LOUISIANA. Parish of Orleans, City of New Orleans.

Be it known that on this seventh day of May a the year of Our Lord one thousand exits bundred and rely-four and of the Independ sace of the United States of America the one bundred and eighteenth. He for a notary public and for the Parish of Orleans, State of Louisians duly commissioned and qualifier and is the presume of the witnesses hereits for management.

ARTICLE SECOND That the objects and purposes for which the Carporation is established and the mature the brains so to be carried on by it are here seeked to be buying, sell of the dealing capture and property of the control of the

LLINOIS (L partir de et apri-e-segera de l'Illi-it et parti**rons** our 5 Maile Incale
5 Nouvelle Ories
1 Maile Rapide.
3.5 I ze dimanch

'Abeille de la

Burenus

CHEMIA

Missis:

ansas City et Mem fram rapida.... icksburg & Nat-Ex.

Ex.

Not veile ligne avoid

Not veile Uriente

Not des Chars De

littet a Memphis et

La toute directo et

make a Dinyer et to

La tone la pius co

en patties de l'Arbo

ane. ane Bilieta d'agrément cursion fin de sac Lea bilieta pour e-Bureau des Bi COUTHER

Dépôt a la tete (Morgan I

Atlanta, duck ton, Maltim et & Directe Ba

rains Eléi Eclaire

Washington

Charadortoirs von
Cincinnati Bureau des F 34 rue

I mate-LE PRANCO QUENAL H PARAISS. Abesitee Proprietates Raits Bureau 100 re Uričans line. THE NEW

 $\chi L^{\prime}Abcdle$ de A Daily Newapi

September 182
th ungbont Loutes
States The Bee
for Fy useh, and is for
Franco American pr
family power and apoftent American test
who wish to anha. b langu 🛰 🖜 Subschill

w iy 🥱 dos Hature Per annum, 83; manths 75 annum. FEUL No 35 Con

LES DRAMI

LE FORT

-Le maif to n'i liberté lui serait nons faire certait ...()qi, mais cer de les faire. It a consenti. Hoc en sonriant.

A torf
A moi oul, A
A Kim tradmin

A Kim tradmin

younté fut vivem

numetét, Van Ho